

Bulletin apicole n°100



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

31/08/2023

Semaine 35

Hormis les dernières miellées, la saison est enfin terminée pour permettre aux apiculteurs de se reposer avant la préparation de l'hivernage.

Le concours régional de miels 2023 se prépare mais malheureusement la date est décalée en décembre. Plus d'informations à venir.

Il y a du mouvement à l'ADA BFC ! Aurélie quitte son poste. Ainsi, nous recherchons un nouvel Animateur.

FranceAgriMer vient de sortir sa synthèse sur l'observatoire de la production de miel de 2022. Nous vous présentons quelques résultats et diffusons une enquête pour la production 2023.

Les exploitations en agriculture biologique sont actuellement frappées par une crise de consommation de produits biologiques et subissent ainsi des pertes économiques importantes. Le gouvernement a mis en place des aides exceptionnelles d'urgence.

La recherche scientifique étudie l'impact du fipronil sur le frelon asiatique et montre une potentielle influence des ondes radios sur les colonies d'abeilles.

SOMMAIRE

- ❖ Concours régional des miels 2023
- ❖ Vie de l'association
- ❖ Observatoire de la production en 2022
- ❖ Aides apiculture biologique
- ❖ Actu scientifique



C'est le 100^{ème} !



Concours Régional des miels 2023

Comme vous le savez, il est impossible de faire le concours au Régal'Expo cette année. Ainsi, nous ferons ce concours au **Lycée Agricole de Quetigny en Côte-d'Or près de Dijon**.

Cela permettra de profiter des infrastructures de l'établissement sans être pressés par le temps mais surtout de compter sur des élèves et du personnel de l'établissement pour participer au jury tout en ayant un objectif pédagogique.

Dernièrement, nous vous annonçons une date approximative mi-octobre. Malheureusement, aux vus des délais annoncés par le laboratoire qui est débordé, **le concours sera planifié début décembre**. Nous savons que bon nombre d'entre vous comptez sur ce concours pour mettre en avant leurs potentielles médailles lors des marchés de Noël, nous en sommes désolés.



De plus, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'annonce du palmarès ne pourra donc pas se faire lors de la Foire Gastronomique de Dijon. Elle se fera certainement le jour même et nous ferons en sorte de rendre ce moment festif et convivial.

Pour celles et ceux qui souhaitent concourir et faire analyser leurs miels au laboratoire d'expertise des miels, il est impératif de **faire parvenir les échantillons au laboratoire dès que possible et ce, d'ici le 29 octobre**.

Adresse : Laboratoire Expertise des miels - Zone d'activités – Quartier Bel Air 39 330 PORT LESNEY Tel : 03 84 37 83 45

N'oubliez pas d'indiquer au laboratoire que ces analyses sont pour le concours régional de l'ADA BFC.

Pour lire le règlement du concours, cliquez sur le lien suivant : [Règlement](#)

Le bulletin d'inscription vous sera envoyé très prochainement dès que la date exacte du concours sera fixée.

Calendrier :

1. Réception des échantillons de miel au laboratoire : **29 octobre**
2. Retour des inscriptions au(x) concours dernier délai : **11 novembre**
3. Les échantillons de miels et d'hydromel seront envoyés ou remis à l'ADA-BFC pour le **8 décembre au plus tard**
4. Les pains d'épices seront amenés le **jour J** par l'apiculteur. Si envoi postal, le colis doit arriver la veille du concours.

Si vous souhaitez vous impliquer dans ce concours pour son organisation en amont ou le jour J, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Pour tout renseignement, contacter Aurélie : 06.24.59.23.16 / aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org



Vie de l'association : ce n'est qu'un aurevoir

Après presque 4 années au sein de l'ADA BFC, Aurélie quitte son poste début novembre pour voguer vers d'autres aventures à la Fédération de Chasse du Doubs.

Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées par un emploi d'animateur/rice au sein de l'ADA BFC, n'hésitez pas à leurs partager l'offre d'emploi disponible via [ce lien](#).

« Je tiens à remercier l'ADA, ses apiculteurs, ses élus et Jean-Baptiste pour m'avoir accordé leur confiance en m'offrant l'opportunité d'accéder à un premier emploi après la fin de mes études dans un domaine qui me tient à cœur. J'ai beaucoup appris durant ces quelques années tant sur l'apiculture que de nombreux autres domaines. Toutes ces nouvelles compétences me serviront dans mes futures expériences.

J'ai pu découvrir un réseau dynamique avec une superbe ambiance !

Je suis persuadée que la personne qui prendra ma place saura mener toutes les missions à bien. Et, j'espère que l'ADA BFC continuera d'évoluer dans le bon sens comme elle le fait depuis mon arrivée grâce à des apiculteurs motivés et investis.

Je ne doute pas d'avoir encore le temps de dire aurevoir de vive voix à la plupart d'entre vous d'ici mon départ.

Merci encore et très vite ! »

Aurélie

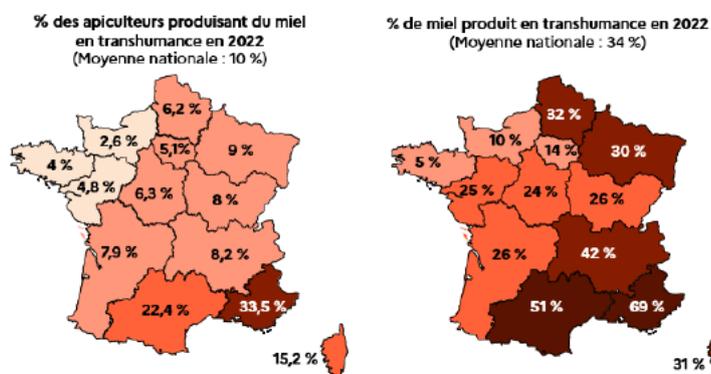
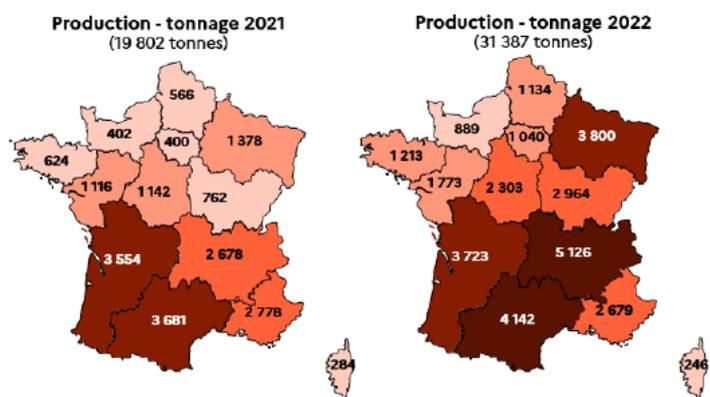




Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2023 (données 2022)

Comme tous les ans, FranceAgriMer vient de publier sa synthèse concernant la production de miel et de gelée royale pour 2022 disponible [ICI](#). Voici quelques résultats :

- En 2022, le nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL est estimé à 62 744. Le nombre d'apiculteurs diminue depuis 2020. En regardant plus précisément, on remarque que c'est la catégorie moins de 50 ruches qui subit la plus grosse diminution et celle de 50 à 149 ruches un peu moins. Les catégories 150 à 399 ruches et plus de 400 ruches sont en très légères augmentation.
- Le nombre de ruches hivernées total diminue, il passe de 1 808 088 en 2020/2021 à 1 755 356 en 2021/2022. Comme pour le nombre d'apiculteurs, on constate une augmentation du nombre de ruches pour les plus de 150 ruches et les plus de 400 ruches et une diminution pour les moins de 50 ruches.
- La production de miel 2022 est estimée à 31 387T, soit une hausse de 58% par rapport à l'année précédente mais elle est quasi équivalente à 2020. Entre 2021 et 2022, les augmentations les plus importantes concernent le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté.
- Le rendement 2022 est estimé à 23,5 kg/ruche en moyenne. Les rendements augmentent avec la taille des exploitations et sont variables d'une région à l'autre. La BFC est en deuxième place avec un rendement moyen à 36,4 kg/ruche.



Comme l'année dernière, le réseau ADA-ITSAP se coordonne pour vous proposer une enquête harmonisée au niveau national, dans le but d'évaluer la production annuelle de miel dès la fin de la saison. Ainsi, ADA France réalisera une estimation de la production de miel en 2023, dont les **résultats seront publiés le 20 octobre 2023**.

Les objectifs sont les suivants :

- Évaluer la production annuelle
- Disposer de données moyennes pour faire reconnaître les difficultés de la filière (comme en 2021)
- Acquérir des références pour vous situer et pour les porteurs de projet d'installation
- Permettre la comparaison avec les autres régions

Vous avez jusqu'au 9 octobre pour répondre à ce questionnaire qui ne vous prendra que 5 à 10 min via le lien suivant : <https://itsap.limesurvey.net/251728?lang=fr>



Aides apiculture biologique

Le Ministère de l'Agriculture a décidé de mettre en place un dispositif d'indemnisation exceptionnel pour aider à résoudre les difficultés les plus urgentes des exploitations agricoles biologiques. L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie de la baisse d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'exploitation.

Quelles sont les exploitations éligibles ?

Les demandeurs doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être exploitant agricole ou en GAEC ou en EARL, ou une autre personne morale exerçant une activité agricole biologique en France ;
- être une petite ou moyenne entreprise (PME) au sens de l'annexe I du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022 ;
- être immatriculé au répertoire SIRENE de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide et au jour du paiement ;
- être spécialisé à 100% en Agriculture Biologique (certifié et/ou en conversion) pour la production agricole primaire, justifié par le certificat Bio valide à la date du dépôt de la demande d'aide ;
- avoir subi une perte d'EBE sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20% par rapport à la référence, justifiée par une attestation comptable ;
- avoir eu une dégradation de trésorerie nette sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20% par rapport à la référence, justifiée par une attestation comptable.

L'exercice indemnisé est l'exercice comptable du demandeur clôturé entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023. La référence, pour le cas général, correspond à la moyenne des deux exercices comptables clôturés entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2020. Dans le cas de reprise, fusion ou scission d'exploitation, c'est l'historique comptable des exploitations précédentes qui doit être utilisé.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie de la baisse d'EBE de l'exploitation constatée sur l'exercice comptable clôturé entre les dates du 1er juin 2022 et du 31 mai 2023 (dans le cas général), par comparaison à l'exercice de référence. L'aide touchée au titre du fonds d'urgence bio (2 500 € - demandée entre le 30 mai et le 19 juin 2023) viendra en déduction du montant calculé.

Quels sont les documents à fournir ?

- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Certificat AB en cours de validité
- Attestation comptable (y compris pour les demandeurs au micro BA)

Quand et où déposer un dossier ?

La campagne de demande d'aide est ouverte [du 16 août au 20 septembre 2023 à 14h en cliquant ICI.](#)

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif sur le site de [FranceAgriMer](#) ou sur le site de la [DRAAF Bourgogne-Franche-Comté](#). Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter la DDT de votre département.



Actualités scientifiques

Le fipronil pourrait-il être bénéfique pour les abeilles ?

Le Frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*), en dehors de son aire de répartition naturelle, est devenu une menace majeure pour les abeilles mellifères. Plusieurs méthodes de contrôle ont été utilisées pour lutter contre *V. velutina*, mais les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants. L'utilisation d'appâts protéiques contenant des biocides s'est avérée être une méthode efficace pour contrôler les populations de guêpes envahissantes, mais ils n'ont pas été utilisés pour lutter contre *V. velutina*. Cette étude a donc évalué l'efficacité des appâts protéiques contenant du fipronil pour réduire la présence de frelons dans les ruchers. Après avoir déterminé, en laboratoire, l'efficacité optimale d'un appât protéique à une concentration de 0,01 % de fipronil, des essais sur le terrain ont été menés auprès de 222 apiculteurs. Les données rapportées par les 90 apiculteurs qui ont rempli le questionnaire demandé ont démontré que dans les groupes de ruchers avec la plus forte pression de frelons (groupes avec 10-30 et > 30 frelons), il y a eu une diminution significative de la présence de *V. velutina*, durant au moins deux semaines. La réduction du nombre de frelons était positivement corrélée à la consommation d'appâts, et la consommation d'appâts était positivement corrélée au nombre de frelons présents au moment du traitement. Bien que la méthode utilisée ait montré une bonne efficacité et que la concentration de fipronil utilisée ait été très faible, les éventuels effets négatifs sur l'environnement doivent également être pris en compte.

Sources : Barandika, Jesús F, Omaira de la Hera, Roberto Fañanás, Arrate Rivas, Eugenia Arroyo, Rosa M Alonso, M Luz Alonso, Egoitz Galartza, Aitor Cevidades, and Ana L García-Pérez. "Efficacy of Protein Baits with Fipronil to Control *Vespa velutina nigrithorax* (Lepeletier, 1836) in Apiaries." *Animals* 13, no. 13 (2023). Article complet disponible sur : <https://www.mdpi.com/2076-2615/13/13/2075/pdf?version=1687505543>

Les fréquences radio pourraient perturber les capacités de retour des butineuses

L'urbanisation et l'utilisation croissante des technologies sans fil entraînent une augmentation des taux d'émission de champs électromagnétiques de radiofréquence (CEM RF) dans les zones peuplées. Ce rayonnement électromagnétique anthropique est une forme de pollution environnementale et un facteur de stress potentiel pour les abeilles et autres insectes volants. Les villes présentent souvent une forte densité d'appareils sans fil fonctionnant sur des fréquences micro-ondes, qui génèrent des fréquences électromagnétiques, par exemple dans les bandes de 2,4 et 5,8 GHz couramment utilisées par les technologies sans fil. À ce jour, les effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants sur la vitalité et le comportement des insectes sont mal compris. Dans notre expérience, nous avons utilisé les abeilles mellifères comme organismes modèles et analysé les effets d'expositions définies à 2,4 et 5,8 GHz sur le développement du couvain, la longévité et la capacité de retour des abeilles dans des conditions de terrain. Pour générer ce rayonnement, nous avons utilisé une source de rayonnement de haute qualité qui génère un rayonnement électromagnétique cohérent, définissable et réaliste, conçu pour cette expérience par le laboratoire d'ingénierie des communications de l'Institut de technologie de Karlsruhe. Nos résultats montrent des effets significatifs des expositions à long terme sur la capacité de retour des abeilles butineuses, mais aucun effet sur le développement du couvain et la longévité des ouvrières adultes. Grâce à ce nouveau dispositif technique de haute qualité, ce travail interdisciplinaire apporte de nouvelles données sur les effets de ces fréquences largement utilisées sur des paramètres importants de condition physique des abeilles mellifères en vol libre.

Sources : Treder, Manuel, Marcus Müller, Larissa Fellner, Kirsten Traynor, and Peter Rosenkranz. "Defined Exposure of Honey Bee Colonies to Simulated Radiofrequency Electromagnetic Fields (RF-EMF): Negative Effects on the Homing Ability, but Not on Brood Development or Longevity." *Science of The Total Environment* 896 (2023): 165211. Téléchargeable <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969723038342>